



SNAMSPEN

Paris, le 21 juin 2016

Ministère de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

Madame La Ministre de l'Éducation nationale,

Suite aux difficultés d'exercice rencontrées par les médecins de l'Éducation nationale, engageant leur responsabilité professionnelle, le Sgen-CFDT et le SNAMSPEN/ Sgen-CFDT, souhaitent que vous clarifiez la stratégie menée par le ministère quant à ces professionnels de santé.

En effet, les missions ont été réécrites, enrichies, et publiées en novembre 2015. Elles sont ambitieuses, mais la réduction de plus en plus importante du nombre des médecins les place en très grandes difficultés et en risque de souffrance au travail.

L'absence totale de mesures effectives et concrètes pour recruter des médecins, dont on sait qu'ils sont attirés par la médecine salariée, est à l'origine d'une véritable pénurie de ces professionnels.

Les besoins prioritaires des élèves en état de fragilité, ne peuvent plus être pris en charge correctement par les médecins scolaires. Le ministère renforce ainsi les inégalités sociales en acceptant cette désertification sans assurer une politique de promotion du métier de médecin scolaire. Par ailleurs, dans bien des régions le nombre insuffisant de médecins scolaires rend impossible la réalisation des missions qui leur sont confiées. Ainsi ces derniers se trouvent dans l'obligation de prioriser la plupart de leurs actions en abandonnant trop souvent les réels besoins en santé des élèves. Les professionnels en sont pleinement conscients, ce qui conduit à un exercice professionnel insoutenable.

Nous savons que vous avez comme priorité la santé des personnels, la volonté de recruter des médecins de prévention, nous le comprenons. Le recrutement des médecins de prévention ne doit pas se faire au détriment des médecins scolaires. Nous demandons urgemment que le ministère, par une directive claire, impose et facilite un recrutement de médecins contractuels, vacataires, en direction des académies les plus sinistrées en médecins de l'Éducation nationale. Il est également indispensable que le ministère rétablisse le recrutement de médecins conseillers techniques à même d'organiser l'activité médicale des départements en valorisant cette fonction.

.../

sgen.cfdt.fr

**FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
SNAMSPEN/SGEN-CFDT**

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tel : 01 56 41 51 10

Fax : 01 56 41 51 11

Par ailleurs, l'arrêté du 3 novembre 2015 sur les visites et dépistages obligatoires n'a ni organisé ni clarifié la complémentarité professionnelle entre infirmiers et médecins, voire, dans de nombreuses situations, annihilé les coopérations qui existaient, ce qui a aggravé les difficultés d'exercice. Dans ce contexte, nous constatons déjà des interprétations rectorales diverses et variées qui accentuent les inégalités territoriales dans la pratique des professions et le service rendu aux usagers.

Aussi, nous vous demandons, Madame la Ministre, de bien vouloir redéfinir, de façon réaliste, les missions des médecins de l'Éducation nationale, afin qu'elles soient déclinables dans les différents territoires. Nous attendons une feuille de route pertinente en termes de santé publique. Celle-ci devra respecter la déontologie et la responsabilité professionnelle des médecins de l'Éducation nationale.

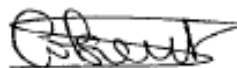
Vous nous permettrez ainsi réellement de contribuer à la réussite de tous les élèves, en prévenant l'échec scolaire et donc les pathologies et risques qui s'y attachent. C'est ce que laisse espérer votre communication qui prône « une politique éducative et de santé ambitieuse ».

Espérant que cette lettre retiendra l'attention de vos services, cette fois ci, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre de l'éducation nationale, l'expression de notre haute considération.



Adrien Ettwiller

Secrétaire national de la Fédération Sgen-CFDT



Patricia Colson

Secrétaire générale du SNAMSPEN/Sgen-CFDT